

# BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) 3% CALLABLE NOTE 2021

FLASH  
INVEST  
Février 2013

Document promotionnel



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Obligation structurée



8 ans maximum  
Remboursement anticipé possible au plus tôt après 5 ans



Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance



Coupon annuel de 3% (brut) jusqu'au remboursement final ou anticipé



Profil conservateur à neutre



Coupons soumis au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING 3% CALLABLE NOTE 2021** (en abrégé **BP2F 3% CALLABLE NOTE 2021**) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez donc de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

La **BP2F 3% CALLABLE NOTE 2021** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leur situation financière, de leurs connaissances et de leur expérience, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument de dette, notamment via une familiarisation avec les taux d'intérêt et les durées.

### Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 8 ans maximum. Un remboursement anticipé, au gré de l'émetteur, est possible à chaque date de paiement de coupon à partir de la cinquième année.
- ✓ Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance finale ou en cas de remboursement anticipé.
- ✓ Droit à un coupon annuel de 3% (brut) jusqu'au remboursement final ou anticipé.
- ✓ Rendement actuariel brut compris entre un minimum de 2,78% et un maximum de 2,86% en fonction de la date de remboursement effective (sur la base du prix d'émission de 101%).



### Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

#### La période de souscription court du 15 février à 9h au 18 mars 2013 à 16h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

#### Pour en savoir plus ou pour souscrire:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au n° **02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)



## Un rendement attrayant...

Les taux d'intérêt végètent aujourd'hui à des niveaux historiquement bas. Comment l'investisseur allergique au risque peut-il encore espérer atteindre un bon rendement avec un minimum de risque?

En optant pour la **BP2F 3% CALLABLE NOTE 2021**.

Cette obligation structurée donne droit à la distribution d'un coupon annuel attrayant de 3% (brut) pendant 8 ans, si la BP2F 3% CALLABLE Note 2021 court jusqu'à l'échéance initialement prévue.

## ... mais la durée n'est pas connue d'avance

Après cinq ans au plus tôt, l'émetteur se réserve en effet le droit, chaque année, de procéder au remboursement anticipé des obligations. Il est vraisemblable qu'il ait intérêt à procéder à un remboursement anticipé en cas de baisse de ses coûts de refinancement et des taux d'intérêt.

Si l'émetteur exerce ce droit, le remboursement anticipé se fera à la date prévue pour la distribution du coupon. Ceci implique donc que le paiement des trois derniers coupons n'est pas garanti et dépend de la décision de l'émetteur d'exercer ou non son droit au remboursement anticipé.



## Rendement

Période d'intérêt		Date de paiement du coupon	Coupon brut	Rendement actuariel brut sur la base du prix d'émission de 101% lors du remboursement (anticipé*)	
Début	Fin				
25/03/2013	25/03/2014	25/03/2014	3,00%		
25/03/2014	25/03/2015	25/03/2015	3,00%		
25/03/2015	25/03/2016	29/03/2016	3,00%		
25/03/2016	25/03/2017	27/03/2017	3,00%		
25/03/2017	25/03/2018	26/03/2018	3,00%		2,78%
25/03/2018	25/03/2019	25/03/2019	3,00%		2,82%
25/03/2019	25/03/2020	25/03/2020	3,00%		2,84%
25/03/2020	25/03/2021	25/03/2021	3,00%		2,86%

\* Remboursement anticipé à 100% du capital investi (hors frais) possible chaque année à partir du et y compris le 26 mars 2018, au gré de l'émetteur.



## Principaux risques de cette émission

- **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- **Risque de remboursement anticipé**: un remboursement anticipé, au gré de l'émetteur, est possible à partir de la 5<sup>e</sup> année, à chaque date de paiement de coupon. En cas de remboursement anticipé, l'investisseur aura droit au coupon prévu pour l'année écoulée et au remboursement de 100% du capital investi (hors frais). Par contre, il ne pourra plus prétendre au(x) coupon(s) suivant(s). Il est vraisemblable que l'émetteur ait intérêt à procéder à un remboursement anticipé en cas de baisse de ses coûts de refinancement et des taux d'intérêt.
- **Risque de liquidité**: cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 4).
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché)**: le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé. Dans l'intervalle, le prix de cet instrument de dette fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et l'évolution des taux d'intérêt.



## Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, vos objectifs d'investissement, vos connaissances et votre expérience.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation structurée est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil conservateur à neutre**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Profil d'investisseur.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers". Ces documents sont disponibles dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.



## Documentation

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Note (EMTN) de EUR 30.000.000.000", daté du 13 juin 2012 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- des **Suppléments** au Prospectus de base respectivement datés du 28 juin 2012 et du 30 octobre 2012, et approuvés par la CSSF au Luxembourg, et
- des **Final Terms** datées du 14 février 2013.

Ces quatre documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Émetteur:** BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

**Garant:** BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

**Rating du garant:** A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0891010695 - Série 805.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 3).



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 3.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 25 mars 2013.

**Prix d'émission:** 101%, incluant une commission de placement de 1% (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

**Date d'échéance:** 25 mars 2021. Un remboursement anticipé au gré de l'émetteur est toutefois possible à partir de la 5<sup>e</sup> année au plus tôt.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

## Faculté de remboursement anticipé au gré de l'émetteur

L'émetteur dispose de la faculté de procéder, à sa seule discrétion, au remboursement anticipé, à 100% du capital initial (hors frais), de ces obligations structurées dans leur totalité (et non partiellement), à chaque date de paiement de coupon et ce, à partir du et y compris le 26 mars 2018. Il pourrait, par exemple, être dans l'intérêt de l'émetteur d'exercer ce droit au remboursement anticipé si les taux d'intérêt et/ou les coûts de financement diminuaient. Si l'émetteur décide d'exercer son option, il enverra une notification aux systèmes de clearing (c.-à-d. Euroclear et Clearstream) au moins 5 jours ouvrables (comme définis et précisé dans les Final Terms) avant la date de remboursement concernée. BNP Paribas Fortis, en tant que distributeur, publiera sur son site internet, dès que possible après réception de la décision de l'émetteur, une notice pour informer ses clients.

**Dates de remboursement anticipé potentiel:** 26 mars 2018, 25 mars 2019 et 25 mars 2020.



Frais

## Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > Frais et taxes.

## Commission de placement unique de 1% supportée par l'investisseur particulier et comprise dans le prix d'émission de 101%

À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission en tout ou partie en fonction des conditions de marché et de couverture, à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés (ces revenus ne devront donc pas être mentionnés dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques).

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

## Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette obligation structurée est décrite en page 3.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F 3% CALLABLE NOTE 2021 sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.